

Annonces LÉGALES

L'ASSOCIATION INSTITUT DE GESTION ET D'AUDIT DES METIERS EXPERTISE COMPTABLE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dont le siège est à LAMBALLE (22400) 14 bis rue des Jardins, inscrite sous le numéro siren 342 415 981 et au RNA sous le numéro W224003879

L'ASSOCIATION AGC AEXPERTIS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dont le siège est à NANTES (44300), 6 rue de la Rainière - Parc Club du Ferry, inscrite sous le numéro siren 334 025 160 et au RNA sous le numéro W442007780

AVIS DE PROJET DE FUSION

1/ L'ASSOCIATION INSTITUT DE GESTION ET D'AUDIT DES METIERS - EXPERTISE COMPTABLE a été déclarée à la Sous-Préfecture de DINAN sous le n° 2 803 le 17 septembre 1986 (nouveau nom appelé Côtes-d'Armor).

L'association est inscrite au tableau prévu par l'article 42 bis de l'ordonnance du 19 septembre 1945 modifiée par l'article 5 de l'ordonnance n° 2004-279 du 25 mars 2004.

L'association INSTITUT DE GESTION ET D'AUDIT DES METIERS - EXPERTISE COMPTABLE a pour objet notamment :

- de réaliser toutes activités en conformité avec l'Ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945, modifiée par l'article 5 de l'Ordonnance n°2004-279 du 25 mars 2004, ainsi que ses décrets d'application, instructions fiscales, circulaires et réponses ministérielles ;

- la mise et l'utilisation en commun des moyens tant en personnel qu'en matériel permettant une assistance en matière de comptabilité, de gestion, de conseil, de formation et toutes prestations susceptibles d'apporter services et conseils auprès des utilisateurs de l'association tel que prévu par les textes ;

- l'exercice de la profession d'expert-comptable au sein de l'association,
- la réalisation de toutes consultations, de toutes études et de tous travaux d'ordre statistique, économique, administratif, juridique, social ou fiscal, de tous avis devant toute autorité ou organisme public ou privé qui les y autorise ;

- d'une manière générale, la réalisation de toutes autres prestations autorisées par le législateur ou/et par le biais de conventions passées avec l'Administration fiscale.

L'ASSOCIATION INSTITUT DE GESTION ET D'AUDIT DES METIERS - EXPERTISE COMPTABLE n'a pas émis d'obligations.

2/ L'association AGC AEXPERTIS a été déclarée à la Préfecture sous le n° 14014 le 15 novembre 1982 (journal officiel du 2 décembre 1982 - département de la parution de l'avis : Loire-Atlantique).

L'association est inscrite au tableau prévu par l'article 42 bis de l'ordonnance du 19 septembre 1945 modifiée par l'article 5 de l'ordonnance n° 2004-279 du 25 mars 2004.

L'association AGC AEXPERTIS a pour objet notamment :

- la mise et l'utilisation en commun des moyens tant en personnel qu'en matériel permettant une assistance en matière de comptabilité, de gestion, de conseil, de formation et toutes prestations susceptibles d'apporter services et conseils auprès des utilisateurs de l'association tel que prévu par les textes ;

- l'exercice de la profession d'expert-comptable sous forme associative ;
- la création de tous services, le lancement de toutes actions de nature à promouvoir le commerce, l'artisanat, l'industrie, l'agriculture, les professions libérales, les particuliers ou les services, quelle que soit leur forme juridique, notamment par la formation, l'information et le conseil ;

- l'association ne peut agir en qualité de mandataire de ses membres et en particulier intervenir pour leur compte en Justice ou devant l'Administration fiscale sauf à les assister à l'occasion de contrôles fiscaux, présenter pour leur compte les réclamations en matière fiscale, toute activité d'agent d'affaires lui est interdite.

L'association AGC AEXPERTIS n'a pas émis d'obligations.

3/ Aux termes d'un acte sous seing privé à LAMBALLE (22400) le 20 décembre 2016, l'association INSTITUT DE GESTION ET D'AUDIT DES METIERS - EXPERTISE COMPTABLE et l'association AGC AEXPERTIS ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de l'association AGC AEXPERTIS par l'association INSTITUT DE GESTION ET D'AUDIT DES METIERS - EXPERTISE COMPTABLE par apport de la totalité de l'actif de l'association AGC AEXPERTIS évalué, à valeur comptable, à 1.312.548,07 Euros, composé savoir :

- Éléments incorporels pour 5.028,94 €
- Éléments corporels pour 43.725,01 €
- Immobilisations financières pour 35.215,09 €
- Créances Clients et comptes rattachés pour 1.001.624,08 €
- Autres créances pour 111.486,78 €
- Fournisseurs débiteurs pour 524,48 €
- Disponibilités pour 73.187,46 €
- Charges constatées d'avance pour 41.748,25 €
- à charge de la totalité de son passif évalué, à valeur comptable, à 1.229.444,38 Euros, composé savoir :
- Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit pour 2.048,64 €
- Fournisseurs pour 66.084,11 €
- Dettes fiscales et sociales pour 7.066,70 €
- Autres dettes pour 5.759,63 €
- Produits constatés d'avance pour 624.627,98 €

4/ Les créanciers non-obligataires des associations fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus à l'article L. 9 bis de la loi du 1er juillet 1901, et aux articles 15-3 et 15-5 du décret du 16 août 1901 ; lesdites oppositions devront être formées devant le tribunal de grande instance de SAINT BRIEUC concernant l'association INSTITUT DE GESTION ET D'AUDIT DES METIERS - EXPERTISE COMPTABLE, et devant le tribunal de grande instance de NANTES concernant l'association AGC AEXPERTIS, et ce dans les 30 jours qui suivent la présente inscription.

AVIS AU PUBLIC

Projet de mise à 2X2 voies de la RN 164, sur le territoire des communes de TREMOREL, LAURENAN, GOMENE et de MERDRIGNAC par la DREAL Bretagne et portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de TREMOREL et de MERDRIGNAC

Arrêté préfectoral du 20 JANVIER 2017

En application du code de l'environnement, et à la demande du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille et Vilaine, le projet de mise à 2X2 voies de la RN 164 sur le secteur de Merdrignac fera l'objet d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, et portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Tremorel et de Merdrignac, du lundi 20 février 2017, 9h00, au vendredi 24 mars 2017, 17h inclus, dans une durée de 33 jours, dans les mairies de Tremorel, Laurenan, Gomené et de Merdrignac, siège de l'enquête.

Le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Michèle TANGUY, chargée d'études urbanisme et environnement, comme commissaire enquêteur. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers, sur le site Internet suivant : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr, ou bien en se rendant dans les lieux et aux horaires d'ouverture suivants :

Mairie de MERDRIGNAC, 126 rue Philippe Lemercier - 22230 ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h30 (fermeture le mardi après-midi).

Mairie de LAURENAN, (place Abstatt - 22230) ouverture les lundi mardi mercredi vendredi matin de 8h30 à 12h30, ouverture les lundi mardi vendredi de 13h30 à 16h30 (fermeture le jeudi).

Mairie de TREMOREL (Place de la mairie - 22230) ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, les mardi et jeudi de 8h30 à 12h30, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 9h à 12h les semaines impaires.

Mairie de GOMENE (place du 15 juin 1944 - 22230) ouverture le lundi de 9h à 12h, le mardi de 14h à 17h30, les jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres aux heures d'ouverture des mairies, ou les adresser avant la fermeture de l'enquête (24 mars 2017 à 17h00) à Mme Tanguy, commissaire enquêteur, soit par écrit à son attention, à la mairie de MERDRIGNAC, 126 rue Philippe Lemercier - 22230 MERDRIGNAC, siège de l'enquête, soit par courriel à son attention également et en précisant en objet « enquête publique RN164 », à l'adresse suivante : pref-environnement@cotas-darmor.gouv.fr.

Ces contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles sur le site Internet de la préfecture : www.cotas-darmor.gouv.fr, (rubrique publication/enquêtes publiques). Le dossier sera également accessible gratuitement sur un poste informatique publique, à l'adresse suivante : DREAL Bretagne - Service Infrastructures Sécurité Transports 10, rue Maurice FABRE, CS 98 515, 35065 RENNES (Téléphone : 02 99 33 44 82 ou 83) Horaires d'accès : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux lieux d'enquête suivants :

Mairie de MERDRIGNAC : le lundi 20 février 2017 de 9h à 12h30, le mardi 7 mars de 9h à 12h30, le vendredi 24 mars de 13h30 à 17h.

Mairie de TREMOREL : le mercredi 1^{er} mars de 13h30 à 17h30.

Mairie de GOMENE : le jeudi 16 mars de 9h à 12h.

Le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans un document séparé, il donnera ses conclusions motivées et personnelles au titre de chacune des enquêtes publiques initialement réalisées dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée aux mairies concernées, à la sous-préfecture de Dinan, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an. Ces documents seront également consultables à la préfecture, et sur son site www.cotas-darmor.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le dossier comprend une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement : le conseil général de l'environnement et du développement durable. Ces documents sont aussi consultables sur le site de la DREAL www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à : DREAL Bretagne, Service Infrastructures Sécurité Transports, Division maîtrise d'ouvrage intermodale, CS 98515, 35065 RENNES CEDEX ou écrire à M. Patrick Gomi, adjoint au responsable de la division mairies d'ouvrage intermodale (02 99 33 44 73 - patrick.gomi@developpement-durable.gouv.fr) ou à M. Paul MOITTEUX, chef de projet (02 99 33 45 17, paul.moitteux@developpement-durable.gouv.fr).

Le préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour déclarer, ou non, d'utilité publique le projet de mise à 2X2 voies de la RN 164, sur le secteur de Merdrignac.

La déclaration d'utilité publique emportera mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Merdrignac et de Tremorel.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête et la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Petites ANNONCES

Offre d'emploi

Recherche - salariable agricole laitier pour suivi troupeau. 65 vaches, 35H en CDD. TREMOREL. 06 95 74 80 41.

Recherche - Chauffeur permis C - manutentionnaire sur secteur Paimpol ou Rennes en vue CDI. Tél. 06-83-12-01-32 ou 02-96-42-46-32.

Les Chênes - Élagueur / Grimpeur

Je recherche homme ou femme, paysagiste et jardinier à son compte, déclaré(e) et assuré(e), qui serait disponible un jour et plus par mois pour m'aider dans mes tâches d'élagage et autres.

Contactez-moi par courriel : jamesaverty2050@gmail.com - ou par SMS : 07 68 09 89 64

Divers

Pour plus de sérénité, pensez à faire l'entretien de votre chaudière !

AGR'EAU ELEC
06 17 02 81 99
agr.eau.elec@gmail.com



- Élagage avec nacelle (18 m et 24 m) ou lamier
- Déchiquetage de branches avec grue et grappin
- Débroussaillage

..... Les Ferrières - 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE
Tél. 02 99 06 45 76 - Portable 06 21 40 68 49

ARTISAN PEINTRE PROPOSE ses services pour travaux de peinture, papier peint intérieur extérieur avec ou sans fournitures. Délais rapides. Travail soigné. Tél. 06 08 83 14 52 ou 02 99 07 93 37.

ARTISAN CARRELEUR,
- Jean-René MEAT -
Multipose carrelage, faïence, douche à l'italienne, avec ou sans chauffage.

MICHEL
Grand voyant médium
25 ans d'expérience, honnête, résous tous problèmes rapidement : amour, santé, travail, protection contre les dangers, désenroulement, familiaux, impuissance, chance aux jeux.
Travail sérieux, discrétion assurée, par correspondance, déplacement possible, paiement après résultat, 100% garanti, efficace dans 4 jours.
Tél. 06 27 44 92 11

Roland BUREL
Pompier de PABOUETS

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraldesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 008 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2015, 4,12 €/h la ligne ce qui correspond à 1,74 €/h le mm/col.
Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée, www.sctulogales.fr.

Avis d'attribution marchés publics et privés



Construction de 3 logements individuels groupés,
rue Saint-Yves à Plérin

AVIS D'ATTRIBUTION

Résultat de l'appel d'offres à la concurrence paru dans Ouest France édition Côtes-d'Armor du 28 mai 2016.

Attributaires :
Lots, entreprises, adresse, ville, montants euros HT :
Lot 01 : gros œuvre, VRD, Yann d'Avancy, 1, rue du Pont-Neuf, 22370 Pléneuf-Val-André, 100 500 euros.
Lot 02 : enduit, revêtement, Domingos Lopes, 6, rue de La Poterie, 22440 Ploufragan, 11 299,60 euros.
Lot 03 : charpente, Pincemin, 18, rue d'Armorique, 22120 Yffiniac, 7 591,19 euros.
Lot 04 : couverture, ébranchette, Lamanche, ZA Les Grands Moulins, 22150 Hénon, 23 236,76 euros.
Lot 05 : menuiseries extérieures PVC, Jacky Le Cam, rue Charles-Freychinet, 22950 Trégueux, 14 493 euros.
Lot 06 : menuiseries intérieures, Jacky Le Cam, rue Charles-Freychinet, 22950 Trégueux, 4 442,39 euros.
Lot 07 : escaliers, Escarmor, ZI des Châtelets, 22440 Poulfragan, 6 402 euros.
Lot 08 : isolation, doublage cloison, plafonds, IBC, 22, Impasse André-Glède, 22950 Trégueux, 29 632,17 euros.
Lot 09 : revêtements de sols, Isalence, D'Co Camelège, Bel Air, 22600 Trévé, 17 295,13 euros.
Lot 10 : électricité, VMC, photovoltaïque, Brunet, 53, rue du Docteur-Rathuel, 22000 Saint-Brieuc, 17 881,33 euros.
Lot 11 : plomberie, chauffage, Trémorel Conlay, zone du Moulin à Vent, 22120 Hillion, 17 569,33 euros.
Lot 12 : peinture, Griffon, ZA du Bois Blanc, 10, avenue Pierre-Mendes-France, 22950 Trégueux, 8 418,19 euros.
Lot 13 : espaces verts, Lucia, route de Plourévez-Quintin, BP 9, 22570 Gouarec, 3 185,10 euros.
Date d'attribution des marchés : le 6 octobre 2016.
Date d'envoi à la publication : le 25 janvier 2017.

Avis administratifs

Préfecture des CÔTES-D'ARMOR
Direction départementale
des territoires et de la mer
Services-environnement
Unité-eau et milieux aquatiques-
Communes d'ERQUY et de PLURIEN
Assèchement du barrage
de Montfaffan

GUINGAMP PAIMPOL-ARMOR
ARGOAT AGGLOMÉRATION
Modification n° 5 du PLU
de la ville de Paimpol

2E AVIS.
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

...

Obsèques

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

dans les Côtes-d'Armor

Bégard
14 h 00 : M. Emile LE TIEC, au crématorium. PF Droumaguet

Erquy
10 h 30 : Mme Raymond MOCQUILLON, en l'église. PFG

Jugon-les-Lacs
14 h 30 : M. René COCHERIL, en l'église. PF des Lacs-Ménard

Jugon-les-Lacs-Commune nouvelle
14 h 30 : M. René COCHERIL, en l'église. PF des Lacs-Ménard

La Bouillie
14 h 30 : Mme Marie-Reine LEGRAND, en l'église. PFG

Languédiat
14 h 30 : M. Daniel ROCHEFORT, en l'église. PF Cocharde

Louargat
14 h 30 : M. Robert LE GUILLERMIC, en l'église. PF Robin

Matignon
14 h 30 : Mme Simone LE VEUX, en l'église Notre-Dame. PF Briand

Merdignac
14 h 30 : M. Robert LAINÉ, en l'église. PF Bernard

Mariéc
14 h 30 : Mme Sylvie GALLAIS, en l'église. PF Manguy

Plairtel
14 h 30 : M. Marc LE GUEN, en l'église. PF Robin

Planguenouel
14 h 30 : M. Auguste LUCAS, en l'église. Hamon funéraire

Plérin
10 h 30 : M. Marcel BALAN, en l'église Saint-Pierre. Hamon funéraire
14 h 30 : Mme Anne-Marie BEGOS, en l'église Saint-Pierre. PFP Jaffrelot

Ploussac
10 h 30 : Mme Renée ROLLAND, en l'église. PF Deschamps

Ploubalay
14 h 30 : Mme Brigitte MAUGÈRE, en l'église. PF Poidevin

Ploubazianec
14 h 30 : Mme Nicole ALLAINMAT, en l'église Ste-Anne. PF Ropers Dangles Le Floch

Ploumilliau
14 h 30 : Mlle Marguerite LE CAËR, en l'église. PF Le Morvan

Pommerit-Jaudy
10 h 30 : Mme Germaine JOSSE, en l'église. PF Droumaguet

Porlic
10 h 30 : Mme Anne OISEL, en l'église Saint-Pierre. PFGA

Quévert
10 h 00 : M. Louis LE TURNIER, en l'église. PFG

Saint-Brieuc
09 h 30 : Mme Marie-Thérèse BAUDOJAR, au Pôle funéraire, rue des Champs de Ples. PF Quinquis
14 h 00 : Mme Monique LE COZ, au Pôle funéraire, rue des Champs de Ples. PFGA

Tonquédec
14 h 30 : Mme Solange LE ROUX, en l'église. PF Quinquis

Tréhan
10 h 30 : M. Luzzio SADA, en l'église. PF Pastural

(*) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

Avis d'obsèques

Perros-Guirec
Broons, Langourla
Trédrez-Loquémeau, Lannion
« Je ne suis pas venu pour être servi
mais pour servir. »
(Mt, 20, 28)

Nous avons la tristesse de vous faire
part du décès de

Monsieur Bernard DERRIEN
Toutes les sœurs de la congrégation
des Filles de Sainte-Marie de la

De la part de :

Carnoët, Plouigneau Pleyber-Christ

Nous avons la douleur de vous faire
part du décès de

Monsieur François LE FOLL
survenu à l'âge de 87 ans.
De la part de :
Mme Antoinette Le Foll (†),
née Le Djalavrec, son épouse;
Antoine et Françoise Le Foll,
Yves et Annie Le Foll,
Martine et Alain Dottin, ses enfants;
Cyril et Dan, Sabine et Arnaud,
Sébastien et Delphine, Benoît et Fanny,
Aurélien et Ewen, Sophie,
ses petits-enfants;
Dylan, Anna, Yanaëlle, Manon, Lila,
Loëiza, ses arrière-petits-enfants;
Célestine et François (†) Lozac'h,
sa sœur et son beau-frère;
Marie-Françoise, sa filleule;
ses neveux et nièces et toute la famille.

Les obsèques civiles auront lieu
demain, mardi 31 janvier, à 14 h 30,
en la salle polyvalente de Carnoët.
Rassemblement à 14 h 15 devant la
mairie.
Visites aujourd'hui lundi, de 14 h à
18 h, à la Maison funéraire Le Madec,
rue Charles Le Goffic, à Callac.
Des dons pour la Recherche sur la
Mucoviscidose seront accueillis.
Ne recevant pas de condoléances, la
famille remercie très sincèrement
toutes les personnes qui prendront
part à sa peine et tout particulièrement
Laëtitia, Daphné et Karine, ses
infirmières à domicile, Aurélie, sa kiné
et le Dr Tison, son médecin traitant,
pour leur gentillesse et leur
dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.
PF Le Madec, Callac,
02 96 45 57 81.

Carnoët

Le maire, le conseil municipal, les
membres du CCAS ont le regret de
vous faire part du décès de

Monsieur François LE FOLL

père de Martine,
employée communale et beau-père
de Alain Dottin, conseiller municipal,
et vous invitent à participer aux
obsèques civiles mardi 31 janvier, à
14 h 30, en la salle polyvalente de
Carnoët.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Cohiniac

RD 7, aménagement d'un carrefour
de type tourne à gauche

PROCÉDURE ADAPTÉE

Maître d'ouvrage, pouvoir adjudicateur : commune de Cohiniac.
Représentant du pouvoir adjudicateur et renseignements administratifs :
M. le Maire de Cohiniac, La Bourg, 22800 Cohiniac. Tél. 02 96 73 91 02.
Fax 02 96 73 91 36. Mail : mairie.cohiniac@wanadoo.fr
Objet de la consultation : RD7, commune de Cohiniac, aménagement d'un carrefour de type tourne à gauche.
Procédure de passation : marché passé suivant la procédure adaptée visée à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
Critères d'attribution : selon le règlement de la consultation.
Renseignements administratifs à joindre : selon le règlement de consultation.
Candidatures, modalités de consultation : le règlement de consultation et tout le DCE sont téléchargeables sur la plateforme : <http://www.bretagne.marchespublics.com/>
La date limite de remise des offres est fixée au : 22 mars 2017 à 12 h 00.
Le dossier d'offre accompagné des pièces de candidature devront être adressés par pli recommandé avec avis de réception ou remise contre récépissé à l'adresse suivante : M. le Maire de Cohiniac, La Bourg, 22800 Cohiniac.
Date d'envoi de l'avis à la publication : 23 février 2017.

Département des Côtes-d'Armor

Entretien annuel des sites départementaux

PROCÉDURE ADAPTÉE

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Département des Côtes-d'Armor, Département des Côtes-d'Armor DIRPAT/patrimoine naturel, 9, place du Général-de-Gaulle, CS 42371, 22023 Saint-Brieuc cedex 1.
Téléphone 02 96 62 27 03. Courriel : contact@cotesdamor.fr
Site internet : <http://www.cotesdamor.fr>
- Objet du marché :** entretien annuel des sites départementaux.
L'avis implique : un accord-cadre.
- Type de procédure :** procédure adaptée, article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Caractéristiques principales :** entretien annuel des sites départementaux.
Forme du marché : à bons de commande avec maximum.
- Aliénation :**
Prestations divisées en lots : oui.
Lot 1 : vallée des Trauciers, Perros-Guirec/Trégastel.
Lot 2 : Kastel Ereg, Pleumeur-Bodou.
- Variations :** les variations ne sont pas autorisées.
- Durée du marché ou délai d'exécution :**
Délai d'exécution : 1 an.
Point de départ : notification.
- Date indicative de démarrage des prestations :** 2 mai 2017.
- Conditions relatives au marché :**
Cautionnement et garanties exigés : sans objet.
- Conditions de participation :**
Critères de sélection des candidatures : se référer au règlement de la consultation.
- Justifications à produire par le candidat :** se référer au règlement de la consultation.
- Critères d'attribution :** se référer au règlement de la consultation.
- Délai :**
Date et heure limites de réception des offres : le 30 mars 2017 à 16 h 30.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Autres renseignements :**
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 17S0026.
13. Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 février 2017.
- Adresses :**
Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu : <https://www.s-megalisbretagne.org/>
Réception des propositions :
Mode de réception : lettre recommandée avec avis de réception postale ou dépôt contre récépissé.
Adresse postale : Département des Côtes-d'Armor DF-1/commande publique, 9, place du Général-de-Gaulle, CS 42371, 22023 Saint-Brieuc cedex 1.
Adresse de dépôt : à l'accueil du Conseil Départemental situé dans le bâtiment Douven, 9, place du Général-de-Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8 h 30-12 h 30/13 h 30-17 h 30).
Par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.s-megalisbretagne.org/>

Préfecture des COTES-D'ARMOR

Projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 164
sur le territoire des communes de Trémoré, Laurenan, Gomené
et de Merdrignac par la Dreal Bretagne

Enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique,
et portant sur la mise en compatibilité des Plans locaux d'urbanisme
de Trémoré et de Merdrignac
Arrêté préfectoral du 20 janvier 2017

RAPPEL D'AVIS AU PUBLIC

En application du Code de l'environnement, et à la demande du préfet de la Région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 164 sur le secteur de Merdrignac fera l'objet d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, et portant sur la mise en compatibilité des Plans locaux d'urbanisme de Trémoré et de Merdrignac, du lundi 20 février 2017, 9 h 00, au vendredi 24 mars 2017, 17 h 00 inclus, soit une durée de 33 jours, dans les mairies de Trémoré, Laurenan, Gomené et de Merdrignac, siège de l'enquête.

Le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Michelle Tanguy, chargée d'études urbanisme et environnement, comme commissaire enquêteur. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers, sur le site internet suivant : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr ou bien en se rendant dans les lieux et aux horaires d'ouverture suivants :

- mairie de Merdrignac (26, rue Philippe-Lemercler, 22230), ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 30 (fermeture le mardi après-midi).
- mairie de Laurenan (place Abstat, 22230), ouverture les lundi mardi mercredi vendredi matin de 8 h 30 à 12 h 30, ouverture les lundi mardi vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 (fermeture le jeudi).
- mairie de Trémoré (place de La Mairie, 22230), ouverture le lundi de 13 h 30 à 17 h 30 les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 les semaines impaires.
- mairie de Gomené (place du 15-Juin-1944, 22230), ouverture le lundi de 9 h 00 à 12 h 00, le mardi de 14 h 00 à 17 h 30, les jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres aux heures d'ouverture des mairies, ou les adresser avant la fermeture de l'enquête (24 mars 2017 à 17 h 00), à Mme Tanguy, commissaire enquêteur, soit par écrit à son attention, à la mairie de Merdrignac (26, rue Philippe-Lemercler, 22230 Merdrignac), siège de l'enquête, soit par courriel à son attention également et en précisant en objet «enquête publique RN 164», à l'adresse suivante : pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

Ces contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles sur le site internet de la préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr (rubrique publication/enquêtes publiques).

Le dossier sera également accessible gratuitement sur un poste informatique situé à l'adresse suivante : Dreal Bretagne, service infrastructures sécurité transports, 10, rue Maurice-Fabre, CS 96515, 35065 Rennes (téléphone 02 99 33 44 82 ou 83).
Horaires d'accès : du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux lieux d'enquête suivants :

Mairie de Merdrignac :

- le lundi 20 février 2017, de 9 h 00 à 12 h 30,
- le mardi 7 mars, de 9 h 00 à 12 h 30,
- le vendredi 24 mars, de 13 h 30 à 17 h 00.

Mairie de Trémoré :

- le mercredi 1er mars, de 13 h 30 à 17 h 30.

Mairie de Gomené :

- le jeudi 16 mars, de 9 h 00 à 12 h 00.

Le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans un document séparé, il donnera ses conclusions motivées et personnelles au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée aux mairies concernées, à la sous-préfecture de Dinan, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an. Ces documents seront également consultables à la préfecture, et sur son site : www.cotes-darmor.gouv.fr

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Le dossier comprend une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement : le Conseil général de l'environnement et du développement durable. Ces documents sont aussi consultables sur le site de la Dreal : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à : Dreal Bretagne, service infrastructures sécurité transports, division maîtrise d'ouvrage intermodale, CS 96515, 35065 Rennes cedex, ou écrire à M. Patrick Gomi, adjoint au responsable de la division maîtrise d'ouvrage intermodale (02 99 33 44 73, patrick.gomi@developpement-durable.gouv.fr) et de M. Paul Moitiaux, chef de projet (02 99 33 45 17, paul.moitiaux@developpement-durable.gouv.fr).

Le préfet des Côtes-d'Armor est l'autorité compétente pour déclarer, ou non, d'utilité publique le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 164, sur le secteur de Merdrignac. La déclaration d'utilité publique emportera mise en compatibilité des Plans locaux d'urbanisme des communes de Merdrignac et de Trémoré.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Annonces **LÉGALES**



RAPPEL D'AVIS AU PUBLIC

Projet de mise à 2X2 voies de la
RN 164 sur le territoire des communes de TREMOREL, LAURENAN, GOMENE et de
MERDRIGNAC
Par la DREAL Bretagne

Enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique,
et portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme
de TREMOREL et de MERDRIGNAC.

Arrêté préfectoral du 20 janvier 2017

En application du code de l'environnement, et à la demande du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille et Vilaine, le projet de mise en 2X2 voies de la RN 164 sur le secteur de MERDRIGNAC fait l'objet d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, et portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Tremorel et de Merdrignac, du lundi 20 février 2017, 9h00, au vendredi 24 mars 2017, 17h00 inclus, soit une durée de 33 jours, dans les mairies de TREMOREL, LAURENAN, GOMENE, et de MERDRIGNAC, siège de l'enquête.

Le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné M^{me} Michelle TANGUY, chargée d'études urbanisme et environnement, comme commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dossiers, sur le site Internet suivant : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr, ou bien en se rendant dans les lieux et horaires d'ouvertures suivants :

Mairie de MERDRIGNAC, (26 rue Philippe Lemercier - 22230) Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h30. (fermeture le mardi après-midi)

Mairie de LAURENAN, (place Abstatt - 22230) Ouverture les lundi mardi mercredi vendredi matin de 8h30 à 12h30, ouverture les lundi mardi vendredi de 13h30 à 16h30 (fermeture le jeudi).

Mairie de TREMOREL (place de la mairie - 22230) ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, les mardi et jeudi de 8h30 à 12h30, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 9h à 12h les semaines impaires.

Mairie de GOMENE (place du 15 juin 1944 - 22230) ouverture le lundi de 9h à 12h, le mardi de 14h à 17h30, les jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres aux heures d'ouverture des mairies, ou les adresser avant la fermeture de l'enquête (24 mars 2017 à 17h00), à Mme Tanguy, commissaire enquêteur, soit par écrit à son attention, à la mairie de MERDRIGNAC, (26 rue Philippe Lemercier - 22230 MERDRIGNAC), siège de l'enquête, soit par courriel à son attention également et en précisant en objet « enquête publique RN164 », à l'adresse suivante : pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr.

Ces contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles sur le site internet de la préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr, (rubrique publication/enquêtes publiques).

Le dossier sera également accessible gratuitement sur un poste informatique situé à l'adresse suivante : DREAL Bretagne - Service Infrastructures Sécurité Transports 10, rue Maurice FABRE, CS 96 515, 35065 RENNES (Téléphone : 02 99 33 44 82 ou 83) Horaires d'accès : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux lieux d'enquête suivants :

Mairie de MERDRIGNAC : le lundi 20 février 2017 de 9h à 12h30, le mardi 7 mars de 9h à 12h30, le vendredi 24 mars de 13h30 à 17h.

Mairie de TREMOREL : le mercredi 1^{er} mars de 13h30 à 17h30.

Mairie de GOMENE : le jeudi 16 mars de 9h à 12h.

Le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans un document séparé, il donnera ses conclusions motivées et personnelles au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée aux mairies concernées, à la sous-préfecture de Dinan, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an. Ces documents seront également consultables à la préfecture, et sur son site www.cotes-darmor.gouv.fr

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le dossier comprend une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement : le conseil général de l'environnement et du développement durable. Ces documents sont aussi consultables sur le site de la DREAL www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à : DREAL Bretagne, Service infrastructures sécurité transports, Division maîtrise d'ouvrage intermodale, CS 96515, 35065 RENNES CEDEX ou écrire à M. Patrick GOMI, adjoint au responsable de la division maîtrise d'ouvrage intermodale (02 99 33.44.73 - patrick.gomi@developpement-durable.gouv.fr) ou à M. Paul MOITEAUX, chef de projet (02.99.33.45.17, paul.moiteaux@developpement-durable.gouv.fr).

Le préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour déclarer, ou non, d'utilité publique le projet de mise à 2X2 voies de la RN 164, sur le secteur de Merdrignac.

La déclaration d'utilité publique emportera mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Merdrignac et de Tremorel.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

SARL CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES D'ARMOR

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
9, chemin du Heurtault et rue Surcouf
22680 ÉTABLES-SUR-MER
350 999 116 RCS SAINT-BRIEUC

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2017, à comp du 18 janvier 2017 il a été décidé d'augmenter le capital social de 30.377, euros par apport en numéraire pour le porter à 38.000 euros et de transformer société en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.), conformément à la loi, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet social, la durée de la société sont inchangés.

La dénomination sociale devient : PINTON CONSTRUCTION

Le capital social est fixé à 38.000 euros est désormais divisé en 100 actions 380 euros chacune. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Il résulte notamment des nouveaux statuts de la SAS, que la société n'est plus dirigée par un gérant, mais par un président. En conséquence, les fonctions de Monsieur Sylvain PINTON cessent de compter de cette transformation.

La société est désormais dirigée par une durée non limitée par un président Monsieur Sylvain PINTON, demeurant PLOURHAN 22410 - L'auduit La Ville Mor

POUR AVIS, Le gérant

SCP Philippe GAUTREAU et Agnès LE GALL
Notaires
7, place Duguesclin - 22100 DINAN

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me GAUTREAU notaire à DINAN, le 2 février 2017, enregistré à SAINT BRIEUC, le 8 février 2017 dossier 2017 07155, référence 2017 N 00270, la société L'AUBERGE DU PELICAN, société à responsabilité limitée, capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est sis 3 rue Haute-Voie 22100 DINAN, immatriculée au RCS de SAINT MALO (35) sous le n°422 158 984, cédé à la société HARDY Ludovic, société à responsabilité limitée à associé unique, capital de 10.000,00€ euros, dont le siège social est sis 3 rue Haute Voie 22100 DINAN, immatriculée au RCS de SAINT MALO sous le n°824 340 012, un fonds de commerce de restaurant, pizzeria, crêperie, saladerie, traiteur, fabrication de plats préparés et restauration à emporter connu sous le nom "Auberge du Pélican" exploité 3 rue Haute Voie 22100 DINAN moyennant le prix de 150.000,00 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 129.100,00 euros et aux éléments corporels pour 20.900,00 euros. Entrée en jouissance rétroactive au 31 janvier 2017. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues plus tard dans les 10 jours à la dernière date des publications en l'étude de Me Philippe GAUTREAU, notaire à DINAN (22100) 7 Place Duguesclin, où domicile était élu l'effet.

POUR AVIS, le Notaire soussigné